
De : Comité de Citoyens [mailto:cczsm@hotmail.com]

Envoyé : 6 septembre 2016 09:09

À : Lyse Landry <lyse_landry@ssss.gouv.qc.ca>

Cc : frederic_bilodeau@ssss.gouv.qc.ca; Stéphane Bessette <stephane_bessette@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : Santé des citoyens de Malartic

Bonjour Mme Landry,

Le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic a été très étonné d'entendre dans les reportages des médias la télévision (surtout RNC-TVA), à la radio et dans les journaux, que la « Direction de santé publique appuyait » le Guide de cohabitation présenté par la minière Canadian Malartic » : Est-ce exacte? Est-ce vraiment le cas?

Les citoyens de la zone sud de Malartic que nous représentons depuis maintenant près de deux ans sont toujours très insatisfaits des offres actuelles de la minière. Nous sommes les résidents parmi les plus affectés par la mine depuis 5 ans, et nous craignons beaucoup les impacts à venir avec le projet d'agrandissement (la minière admet elle-même que les quantités de roches exploitées augmenteront si elle obtient son permis d'agrandissement, de même que les niveaux de bruit et de poussières, surtout lors des 3-4 premières années avec les travaux d'extension en surface).

Bien que nous reconnaissons que la minière ait fait des pas en avant, nous sommes encore extrêmement déçus qu'elle refuse toujours d'offrir une « **juste valeur de remplacement** » pour que les citoyens et les familles les plus affectés puissent se relocaliser ailleurs à Malartic ou en région, dans une maison de taille et de qualité semblable, sans s'endetter de plusieurs dizaines de milliers de dollars. La minière offre actuellement une « **simple valeur marchande** ». Or, la valeur marchande moyenne des maisons de la zone sud de Malartic est la plus faible à Malartic et dans toute la région de la MRC de la Vallée de l'or...

En effet, nous avons vérifié l'état des faits : pour une famille moyenne de 3-4 personnes avec une maison d'au moins 3 chambres, nous devons déboursier au moins 30 000 à 50 000\$ de plus (parfois plus) pour retrouver une maison semblable dans la municipalité voisine de Val D'Or. Non seulement nous subissons des impacts et des préjudices sur nos vies depuis le début des opérations de la mine il y a 5 ans (poussière, bruit, vibrations quotidiennes, impacts psychosociaux, etc.), mais nous devons en plus nous endetter pour devoir quitter ce milieu de vie? Ça n'a aucun sens; cela nous apparaît profondément injuste.

Offrir « la valeur de remplacement » est pourtant un principe connu et répandu, en justice comme dans la pratique. C'est ce que la minière Niobec a offert aux quelque 50-60 propriétaires en 2012 pour le projet d'agrandissement de sa mine souterraine au Saguenay (voir le Guide de Niobec avec la communauté). C'est même ce que la minière Canadian Malartic offre pour 4 résidences du Quartier Est qu'elle doit déménager à cause de la voie de contournement. Pourquoi ce qui est reconnu par la justice et ce qui a été fait à Niobec au Saguenay, ou encore ce qui est offert à 4 résidences à Malartic, ne l'est pas aussi pour tous les résidents de la zone sud? Nous sommes profondément choqués par cette situation. Il y aurait dû y avoir une zone tampon d'établie dès le départ en 2009 avec cette mine. On a l'impression de se battre contre une montagne et que notre voix n'est pas importante, n'a pas d'écho.

C'est d'autant plus choquant que la minière admet elle-même que la raison pour laquelle elle n'offre pas « la valeur de remplacement » est qu'elle « ne veut pas inciter les gens à partir » parce que « ce n'est pas ce que la municipalité et que le groupe de travail veulent » (paroles de la représentante de la minière dans l'Écho Abitibien il y a deux semaines). Autrement dit, la minière admet elle-même que son Guide privilégie les intérêts de la municipalité (taxes municipales, ne pas perdre de citoyens, etc.) au-dessus des droits et des intérêts des citoyens qui sont les plus durement touchés par les opérations (santé, bien-être, qualité de vie)...

Concernant les indemnités offertes par la minière pour avoir le droit de polluer, elles sont de 900\$ par personne, par année (équivalent à 2,50\$ par jour), plus 1000\$ par maison. Vous croyiez que c'est juste? Que c'est « un pas en avant »? Nous sommes vraiment préoccupés par ce traitement « à rabais » de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des gens. Nous sommes très inquiets également du précédent que cela crée au Québec pour d'autres projets industriels d'envergure en milieux habités.

Lors de nos deux dernières assemblées publiques les 8 et 15 août derniers, plus de 200 propriétaires et locataires de la zone sud de la voie ferrée nous ont réitéré leur confiance et se sont dits insatisfaits du traitement actuel de la minière. Ils sont extrêmement déçus de l'attitude de la minière avec sa grande campagne « de séduction » pour pouvoir mieux diviser la population et endormir les organismes et les politiciens habitant à l'extérieur de Malartic qui ne vivent pas, et ne connaissent pas, la réalité que nous vivons.

Face au manque d'ouverture de la minière, nous avons dû lancer deux recours juridiques en août : un recours collectif (1^{er} août) pour mieux compenser les citoyens pour les impacts subis ces dernières années; et une demande d'injonction (15 août) pour obliger la minière à respecter dès maintenant les normes de bruit la nuit et les limites d'extraction quotidienne que lui permet son permis original (120 000 à 140 000 tonnes par jour; la moyenne des deux dernières années est de 170 000 tonnes par jour et le permis d'agrandissement vise une moyenne de 180 000 tonnes par jour, avec des « peak » de 234 000 tonnes par jour, en plus des travaux de contournement de la 117... ça nous inquiète).

Nous sommes à bout de patience. Nous sommes pour le développement économique de notre communauté, mais pas au détriment de notre santé, bien-être et qualité de vie. Nous voulons surtout un règlement qui soit juste et équitable pour tous ceux les plus affectés par la mine, notamment ceux que nous représentons.

La Direction de santé publique et l'INSPQ ont su démontré au cours des dernières années qu'ils étaient à l'écoute des citoyens les plus affectés, les plus vulnérables, notamment à l'aide d'étude et d'enquêtes solides. Nous espérons que ce soit encore le cas. Mais les interventions de la DSP rapportées dans les médias depuis quelques jours contredisent nos efforts sur le terrain pour tenter de trouver une solution viable à la situation que nous vivons. Est-ce une erreur de la part des médias? Si oui, nous vous prions de bien vouloir en informer les médias. Sinon, pourriez-vous nous expliquer pourquoi la DSP appuie le Guide proposé par la minière, malgré le désaccord des citoyens de la zone sud que nous représentons?

Merci pour votre collaboration et de l'attention que vous porterez à la présente,

Sincères salutations,

*Lise Therrien, Louis Trottier, Guy Morissette, Dave Lemire, Priscille Trudel, Éric Caron, Pierre Laliberté, Normand Petit, Hélène Mazure, pour le **Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic (CCZSFVM)***

c.c. stephane_bessette@ssss.gouv.qc.ca; frederic_bilodeau@ssss.gouv.qc.ca

Expéditeur: lyse_landry@ssss.gouv.qc.ca
Date: 7 septembre 2016 15:35:25 UTC-4
Destinataire: Comité de Citoyens <cczsm@hotmail.com>
Cc: frederic_bilodeau@ssss.gouv.qc.ca, stephane_bessette@ssss.gouv.qc.ca
Objet: Rép : Santé des citoyens de Malartic

Bonjour aux membres du comité des citoyens ,

Nous avons bien pris connaissance de votre lettre , nous souhaitons vous rencontrer pour en discuter .

Veuillez communiquer avec Mr Stéphane Bessette , chef d'équipe en santé environnementale qui coordonnera la rencontre selon vos disponibilités .

Au plaisir de vous rencontrer sous peu .

Merci et bonne fin de journée !

Lyse Landry, md
Directrice de la santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux
de l'Abitibi-Témiscamingue
Téléphone (819) 764-3264 poste 49456
Téléphone (819) 732-3341 poste 4340

-----Comité de Citoyens <cczsm@hotmail.com> a écrit : -----
A : Frédéric Bilodeau <frederic_bilodeau@ssss.gouv.qc.ca>, Lyse Landry <lyse_landry@ssss.gouv.qc.ca>, Stéphane Bessette <stephane_bessette@ssss.gouv.qc.ca>
De : Comité de Citoyens <cczsm@hotmail.com>
Date : 08/09/2016 10:28
Objet : Inquiétude des citoyens de Malartic

Bonjour Mme Landry, M. Bessette, M. Bilodeau,

Merci beaucoup de votre réponse rapide.

Si les médias n'ont pas fait d'erreur en rapportant que la Direction de santé publique approuve le Guide de cohabitation proposé par la minière, nous souhaiterions que la DSP nous explique alors ce qu'elle entendait par les citations suivantes qu'elle a émises dans ses rapports et lors du BAPE :

*« La Direction de santé publique est convaincue que l'aboutissement de ce Guide-protocole constitue la base de l'acceptation sociale du projet d'extension de la mine Canadian Malartic, cela, à la condition toutefois qu'il soit élaboré avec **la pleine collaboration** des citoyens et citoyennes de Malartic qui sont **les plus impactés** par le projet existant ». Et plus loin : « d'un point de vue de santé publique, nous concevons mal que [l'étude d'impact] puisse être considérée comme recevable sans que la minière ait mis sur pied une **démarche fonctionnelle** et qu'un document **produit conjointement entre la mine et les citoyens les plus impactés** par le projet existant soit élaboré ».*

Notre Comité citoyens prétend représenter les citoyens parmi « les plus impactés par la mine » et nous ne sommes pas du tout satisfait du Guide proposé actuellement pour les raisons énumérées dans le précédent courriel. Nos assemblées regroupent encore jusqu'à 100-200 propriétaires, locataires et résidents qui sont du même avis (à cela s'ajoute des membres de leurs familles non présents aux rencontres, incluant des personnes âgées et d'autres avec des enfants).

Encore hier, nous étions profondément affectés, attristés, déboutés de lire le titre d'un article dans l'Écho Abitibien : <http://www.lechoabiti bien.ca/actualites/2016/9/7/un-guide-de-cohabitation-bien-percu-par-la-sante-publique.html>

Une mise au point publique de votre direction serait très appréciée dans les circonstances, car les citoyens que nous sommes et que nous représentons ont besoin de soutien pour résoudre l'impasse.

Nous avons d'ailleurs convoqué une assemblée publique pour les citoyens de la zone sud ce lundi, 12 septembre, à 19h00. Nous aurions souhaité leur donner l'heure juste à ce moment.

Vous (la DSP) êtes le bienvenue de venir à cette assemblée, soit comme intervenant pour faire vous-même une mise au point, soit à titre d'observateur. Vous constaterez peut-être l'inquiétude, le désarroi et la détresse d'encore plusieurs personnes par rapport aux offres actuelles de la minière, qui les forcent à devoir s'endetter pour retrouver une qualité de vie ailleurs. Si certains acceptent ces offres par dépit ou épuisement, d'autres n'ont tout simplement pas les moyens de s'endetter et se sentent toujours en otage dans leur maison, dans leur quartier.

Si vous souhaiteriez faire une mise au point officielle lors de cette assemblée publique, veuillez svp nous en aviser d'avance si possible, afin que nous la prévoyions à l'ordre du jour.

En attente d'une réponse de votre part,

Salutations cordiales,

*Lise Therrien, Louis Trottier, Guy Morissette, Dave Lemire, Priscille Trudel, Éric Caron, Pierre Laliberté, Normand Petit, Hélène Mazure, pour le **Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic (CCZSFVM)***

----- Forwarded message -----

From: <lyse_landry@ssss.gouv.qc.ca>

Date: Fri, Sep 9, 2016 at 4:37 PM -0400

Subject: Re: Inquiétude des citoyens de Malartic

To: "Comité de Citoyens" <cczsm@hotmail.com>

Cc: <stephane_bessette@ssss.gouv.qc.ca>, <frederic_bilodeau@ssss.gouv.qc.ca>

Bonjour aux membres du comité de citoyens ,

Par la présente , nous tenons à vous informer que l'équipe de santé publique

sera absente à l'assemblée publique du 12 septembre .

Elle vous réitère l'offre faite dans le courriel précédent qui s'adressait aux signataires de la lettre .

En vous remerciant à l'avance , recevez nos salutations .

Lyse Landry, md

Directrice de la santé publique

Centre intégré de santé et de services sociaux

de l'Abitibi-Témiscamingue

Téléphone (819) 764-3264 poste 49456

Téléphone (819) 732-3341 poste 4340

De : Comité de Citoyens <cczsm@hotmail.com>

A : Frédéric Bilodeau <frederic_bilodeau@ssss.gouv.qc.ca>, Lyse Landry <lyse_landry@ssss.gouv.qc.ca>, Stéphane Bessette <stephane_bessette@ssss.gouv.qc.ca>

Date : 2016-09-12 10:04

Objet : Malartic - Inquiétudes des citoyens



Bonjour Mme Landry, M. Bessette, M. Bilodeau,

Oui, nous acceptons de vous rencontrer prochainement. Nous tentons de voir quand conviendrait mieux à l'agenda, qui est déjà pas mal chargé pour nous cette semaine avec la soirée d'information ce soir, le suivi avec les citoyens de la zone sud, les réactions controversées du Maire de Malartic et la « marche annoncée » des citoyens du « Comité positif » ce samedi à Malartic...

Quelles seraient possiblement vos disponibilités cette semaine ou la semaine prochaine, idéalement en soirée, car nous travaillons tous pour la plupart ?

Par ailleurs, notez que l'un de nos représentants, M. Louis Trottier, qui est le principal demandeur du recours collectif, vient de recevoir ce vendredi une lettre des avocats de la compagnie minière qui affirment maintenant que la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue « appuie » le Guide de cohabitation et la démarche de la compagnie minière, comme l'une de ses justifications pour invoquer que les actions juridiques entreprises par les citoyens seraient non fondées et non nécessaires...

Salutations,

Le Comité de Citoyens ,
Zone Sud de la Voie Ferrée de Malartic